

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1. Modalités d'inscriptions, engagement et résiliation

- 1.1 L'année académique est composée de 2 semestres. L'inscription vaut pour le semestre en cours. Ce contrat est reconduit tacitement de semestre en semestre pour la filière instrumentale « Adulte », sauf dénonciation par écrit avant le 21 décembre pour le 1er semestre et le 25 juin de l'année en cours pour le 2ème semestre. En cas d'abandon, l'écolage semestriel est dû, sauf en cas de force majeur.
- 1.2 L'inscription peut se faire en cours d'année en fonction des places disponibles.
- 1.3 Les cours collectifs et ateliers s'organisent entre le 31 août 2020 et le 25 juin 2021.
- 1.4 L'inscription aux cours collectifs et ateliers engage l'élève adulte pour l'année scolaire 2020-21.
- 1.5 Les dates des vacances sont les mêmes que celles des écoles publiques vaudoises. Sauf exception, les cours n'ont pas lieu durant les vacances et les jours fériés.

2. Facturation et modalités de paiement

- 2.1 Les tarifs sont valables pour toute l'année académique en cours.
- 2.2 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement annuel, communiqué à l'élève et, le cas échéant, son signataire, par courrier ordinaire. Pour la poursuite de ses études, l'élève accepte tacitement le réajustement.
- 2.3 Le paiement des cours se fait au début du semestre ou à l'achat d'un forfait. Un plan de paiement échelonné peut être mis en place. Semestriel, trimestriel ou mensuel.
- 2.4 Les forfaits cartes payées sont valables 3 mois pour les cartes de 5 cours.
- 2.5 En cas de non-paiement dans les délais fixés, nous nous réservons le droit de suspendre les cours jusqu'au règlement de la somme due, les cours perdus ne seront pas remplacés.

3. Absences et remplacements

- 3.1 Les cours annulés par l'élève ne sont pas remplacés. Les cours individuels peuvent ponctuellement être déplacés sur demande de l'élève.
- 3.2 Les cours annulés par le professeur seront remplacés selon accords entre l'élève et l'enseignant. Le professeur peut se faire ponctuellement remplacer par un autre enseignant.